

## **Forum pour les droits humains en Israël/Palestine – Bases de collaboration**

Adoptées le 3 mai 2018

### **But**

Le Forum pour les droits humains en Israël/Palestine (ci-après dénommé le Forum) est un groupe de travail d'organisations non gouvernementales et d'associations basées en Suisse qui s'engage depuis 1999 pour le respect des droits humains et du droit international ainsi que pour une paix juste en Israël/Palestine.

Les activités du Forum sont complémentaires aux activités individuelles des organisations membres. En faisant partie du Forum, les organisations membres poursuivent les objectifs suivants:

- Lobbying commun et efficace en Suisse pour le respect des droits humains et du droit international en Israël/Palestine.
- Visibilité dans le paysage politique suisse et développement des compétences.
- Échange d'informations entre les organisations membres ainsi qu'avec d'autres acteurs.
- Coordination des activités en Suisse.

### **Objectifs**

Le Forum poursuit les objectifs suivants:

- Nous sensibilisons le public à une analyse basée sur les droits humains et le droit international des événements passés et présents en Israël/Palestine.
- Nous encourageons les parlementaires et les autres politicien-ne-s dans leur engagement à la mise en œuvre des droits humains et du droit international en Israël/Palestine et mettons à disposition notre expertise sous la forme d'analyses des affaires parlementaires en cours basées sur les droits humains et le droit international.
- Nous sommes en dialogue avec les autorités et les acteurs de la société civile sur les développements actuels et, ensemble, nous essayons d'améliorer la situation des droits humains sur le terrain.

### **Principes**

Les activités du Forum sont basées sur les principes suivants:

1. Cadre juridique international: Le travail du Forum est basé sur le droit et couvre l'ensemble du territoire et toutes les institutions d'Israël/Palestine. Il s'oriente sur le droit international applicable, en particulier sur les normes internationales en matière de droits humains (notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions des Nations Unies relatives aux droits humains), sur le droit international humanitaire (Conventions de Genève) et sur les résolutions des organes des Nations Unies. Le caractère contraignant de chaque instrument (par exemple, les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ou de l'Assemblée générale des Nations Unies) est jugé uniquement sur la base de son statut juridique et non de son contenu. Les violations du droit international et des droits humains sont condamnées, quels qu'en soient les responsables.
2. Non-violence, non-discrimination et respect: En tant que Forum, nous ne soutenons ni la violence, ni l'appel à la violence. Nous nous opposons à tous discours et à tous comportements haineux, racistes, antisémites et discriminatoires. Nous nous engageons à interagir respectueusement entre nous, tout comme avec d'autres acteurs en Suisse et à l'étranger.

### 3. Principes de positionnement sur le conflit en Israël/Palestine<sup>1</sup>:

- Nous reconnaissons le droit à l'autodétermination des populations arabes-palestiniennes et juives-israéliennes et nous nous engageons pour la réalisation des droits de toutes les personnes vivant en Israël/Palestine.
- Nous reconnaissons l'État d'Israël à l'intérieur des frontières de 1967.
- Nous considérons les colonies israéliennes en dehors des frontières de 1967 comme une violation du droit international humanitaire.
- Nous nous engageons pour un accord de paix juste, durable et négocié avec un règlement global du statut final de Jérusalem.

### Adhésion au Forum

Toutes les organisations non gouvernementales et les associations basées en Suisse qui s'engagent pour les droits humains, le droit international et une paix juste en Israël/Palestine peuvent en principe rejoindre le Forum. Ce sont les organisations membres existantes qui se prononcent sur chaque adhésion. Les cotisations des membres sont fixées annuellement en fonction des valeurs de référence définies au sein du Forum. La démission se fait via une information écrite à toutes les organisations membres.

### Chargé-e de projet

Le Forum mandate une personne externe pour faire le travail de lobbying et coordonner les activités du Forum. Le poste est financé par les cotisations des membres. Les tâches du ou de la chargé-e de projet sont consignées dans des termes de référence distincts.

### Prise de décision

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité. Si aucun consensus ne peut être trouvé concernant la communication externe, les organisations membres ont la possibilité de communiquer en leur nom ou avec d'autres organisations membres.

### Budget et pouvoir de signature

Le cfd gère les finances du Forum. Les contributions sont facturées annuellement. Le/la représentant-e du cfd peut prendre une décision seul-e pour des frais allant jusqu'à CHF 100.00. Les organisations membres décident conjointement des montants plus élevés. Le budget pour le/la chargé-e de projet est approuvé annuellement.

### Communication interne et réunions

Les représentant-e-s des organisations membres se rencontrent régulièrement lors de réunions organisées par le/la chargé-e de projet. En dehors des réunions, la communication interne se fait principalement via une liste de diffusion email ([members@forum-menschenrechte.ch](mailto:members@forum-menschenrechte.ch)).

### Rapports

---

<sup>1</sup> Ces principes correspondent en grande partie à la position de la Suisse sur le conflit au Proche-Orient: <https://www.eda.admin.ch/countries/israel/fr/home/representations/ambassade/konflikt-im-nahen-osten-haltung-der-schweiz.html> (27.11.2017).

Au mois de janvier de chaque année, le /la chargé-e de projet soumet un rapport sur l'année écoulée aux organisations membres pour adoption. Ce dernier contient une description des activités, une analyse de la réalisation des objectifs, un rapport financier annuel et une perspective.